



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 septembre 2018

Mot de la mairesse et rapport des conseillers

La mairesse a annoncé que le conseil se penche déjà sur le budget 2018-2019 notamment pour une mise à jour du site web dans le but d'y inclure un encart permettant, ainsi, aux citoyens d'émettre leurs commentaires.

M. Lamarche a fait un rapport sur le franc succès que la journée de la Famille a remporté. Il cita, en exemple, la participation de 74 jeunes à l'activité parcours à l'arrière de la caserne. Il a, aussi, souligné le nombre insuffisant d'embarcations au parc Irénée-Benoît pour cette journée ce qui, selon lui, est signe de réussite.

M. Harvey a expliqué le travail fait par l'HEPAN et le club Plein Air Sainte-Anne-des-Lacs pour la mise en place d'une nouvelle signalisation dans les sentiers s'étendant de Sainte-Anne-des-Lacs jusqu'à Prévost. « Ils auront le soutien de la SOPAIR, d'affirmer M. Harvey, en réponse à la question de M^{me} Plante. Les randonneurs pourront se situer plus facilement lorsqu'ils emprunteront les sentiers puisque des affiches seront placées à des endroits bien précis. De

plus, celles aux abords des pistes comprendront des informations supplémentaires et des légendes. »

Consultation publique sur les quais-pontons

Une consultation publique sur les quais-pontons aura lieu le jeudi 27 septembre, à 19h, à l'hôtel de ville. Très important d'y assister puisque le premier projet de règlement afin d'encadrer les quais-pontons a été adopté. L'information relative à cette consultation sera sur le site web.

**Travaux publics
Déneigement et entretien hivernal**

Ce fut une soirée d'octroi de contrats pour le déneigement des stationnements des différents édifices municipaux ainsi que pour celui du parc Parent et de l'entrée de la piste Loken. Deux entreprises, les Excavations Gilles et Mathieu inc. et les Excavations Kevin Barrett enr. se sont vues octroyer ces contrats. Fait intéressant, toutes les soumissions déposées et retenues pour les deux prochaines années étaient d'un montant inférieur à celles de l'an passé. Donc, la Municipalité fait, au total, une économie de 1 310 \$ pour 2018-2019 et de 960 \$ pour 2019-2020 ce

qui totalise un montant total de 2 270 \$ sur deux ans.

Urbanisme

Le règlement de lotissement relatif aux dimensions des lots destinés à la construction a été modifié et entre, dès maintenant, en vigueur. Le conseiller Vaillancourt est revenu sur ce fameux règlement qui visait particulièrement les lots de forme irrégulière. Les éléments de profondeur, de largeur et de dénivellation des pentes ont été ajoutés à ce nouveau règlement.

Environnement

Coupe d'arbre sans autorisation – Une émission de constat d'infraction fut autorisée pour l'abattage d'un arbre sans autorisation. De plus, cet arbre était en santé. Lors de la période de questions, des citoyens ont demandé des précisions au sujet d'un possible reboisement lors d'une telle situation. En réponse, M. Vaillancourt a précisé que les règlements exigent la plantation d'un arbre si la nature ne donne pas d'indice de revitalisation après un an. Les citoyens ont demandé d'exiger, automatiquement, le reboisement en plus du constat d'infraction si une telle situation se reproduit.

Étude des variations du niveau d'eau du lac Ouimet – Le rapport de l'année 2 au sujet du projet

d'étude des variations du niveau de l'eau au lac Ouimet a été déposé par le CRE Laurentides. M. Dalzell, citoyen et président de l'ABVLACS, a mentionné que ledit rapport se retrouve déjà sur le site de l'ABVLACS. Il en va de même pour celui du D^r Carignan qui est, aussi, impliqué dans le projet.

Accès aux bandes riveraines – Il est demandé au Comité consultatif en environnement de travailler sur une modification de la réglementation visant les accès dans les bandes riveraines. Comme l'a précisé la mairesse, une largeur de 5 mètres pour un seul accès est, peut-être, un peu trop. Cela reste une dimension importante pour une bande riveraine. La règle d'un maximum de 5 mètres pour deux accès pourrait aider à comprendre la raison d'être d'une bande riveraine et d'amener ceux qui l'empruntent à la respecter.

Période de questions

La dangerosité des routes: la vitesse, et le type de conduite – Plusieurs citoyens présents ont fait état de la vitesse de certains conducteurs sur les routes ceinturant la Municipalité. « Le pire, de dire un citoyen, c'est que ces conducteurs sont des résidents de la place. »

M. Briand a questionné la vitesse permise de 50 km/h sur le chemin

Godefroy quand, partout ailleurs sur le territoire, elle est de 40 km/h voire 30 km/h. Selon ses constatations, il a évalué la vitesse de certains conducteurs à 60 km/h et même 70 km/h.

Il a, aussi, demandé l'installation d'un panneau « arrêt » au coin du chemin des Plaines et du chemin Godefroy. Cette demande s'explique par un manque de vision dû à la courbe et à la forte pente du chemin d'ouest en est et évidemment à la vitesse excessive dans ce secteur. Sa demande sera étudiée.

La collecte des matières résiduelles – À la toute fin de la période de questions, un citoyen a questionné à nouveau la collecte des matières résiduelles. M^{me} Monette-Laroche explique que la compagnie Compo recycle a été remplacée par la compagnie Thibault.

Encore une fois, la mairesse, en réponse à un résident sceptique face à la diminution de la quantité des déchets engendrée par le triage des matières résiduelles, a réaffirmé la nécessité d'apporter une attention particulière au tri des résidus. C'est, selon elle, la base d'une bonne réussite à plus grande échelle.

Elle demande, aux résidents, de prendre le temps d'étudier le nouveau calendrier différent de l'ancien qui est, elle l'avoue, un peu plus complexe.

MOT DE LA MAIRESSE



La rentrée est déjà derrière nous, mais on ne peut pas dire que l'été a pris des vacances, on a eu chaud! J'aimerais faire un petit retour sur la Journée de la famille qui a été, comme toujours, un événement rassembleur pour toute la Municipalité. Les feux d'artifice ont pu illuminer le ciel de mille feux et réchauffer le cœur de tous qui y assistaient. J'aimerais féliciter nos pompiers d'un jour qui ont fait preuve de bravoure!

Petit rappel à tous qu'avec la rentrée, nos jeunes marcheront et attendront leur autobus sur les chemins de la Municipalité. Il est important de ralentir et d'être vigilant pour la sécurité de tous. J'en profite aussi pour rappeler à tous de ramasser les besoins de leur chien afin de garder propre les chemins de la Municipalité. Veiller à la propreté de notre municipalité est l'affaire de tous!

Vous avez probablement déjà remarqué la sculpture située au coin des chemins Sainte-Anne-des-Lacs et Fournel. Intitulée « Le pleureur », cette pièce a été sculptée par nul autre que l'artiste Mathieu Isabelle, bien de chez nous. La sculpture est exposée dans le cadre des Journées de la culture qui auront lieu les 28, 29 et 30 septembre prochain. Consultez le bulletin l'Étoile pour la programmation.

Il y a beaucoup d'interrogation concernant le nouveau calendrier de la collecte des matières résiduelles. En effet, nous aurons tous besoin d'un peu de temps pour s'ajuster au nouvel horaire. Au besoin, sachez que les conteneurs semi-enfouis sont à votre disposition et sont situés derrière la mairie et au Parc Parent. Pour toute question sur la collecte, je vous invite à contacter INFO-COLLECTE à la MRC des Pays-d'en-Haut au 450 229-8052.

Je souhaite à tous un bel automne rempli de couleurs!

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

RAPPEL

Le 3^e versement des taxes municipales est dû le 5 octobre 2018.

VOS COORDONNÉES

Le Service de l'Administration tient à vous rappeler de nous transmettre vos coordonnées. Non pas pour vous transmettre des envois non sollicités mais bien afin de pouvoir vous joindre lorsque nécessaire. Par exemple, votre propriété à Sainte-Anne-des-Lacs est votre résidence secondaire et votre courrier concernant cette propriété (votre compte de taxes, par exemple) est envoyé à votre résidence principale. Dans le cas où vous déménagez et ne pensez pas à changer votre adresse de correspondance pour votre résidence secondaire, il nous sera impossible de vous faire parvenir toute communication, et sans vos coordonnées, nous ne pouvons vous contacter. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez nous transmettre (ou mettre à jour) vos coordonnées par courriel au sec.adm@sadl.qc.ca ou par téléphone au 450 224-2675, poste 221.

ENVIRONNEMENT

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

L'automne s'en vient alors pensez à vidanger votre fosse septique : aux deux ans pour une utilisation annuelle ou aux 4 ans pour une utilisation saisonnière. Vous demeurez responsables de nous faire parvenir la preuve de vidange même si l'entreprise offre le service!

URBANISME

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les travaux d'entretien automnal sont assujettis à certains règlements d'urbanisme? Par exemple, les eaux provenant d'une piscine ne peuvent être rejetées dans la nature uniquement si les conditions suivantes sont respectées :

- les eaux ne doivent plus contenir de produit de traitement tel que le chlore, le brome ou le sel;
- le rejet doit se faire à l'extérieur d'une bande riveraine et si possible dans l'aire naturelle du terrain, en évitant les affleurements rocheux;
- idéalement, le rejet doit se faire à un faible débit et des mesures limitant l'érosion doivent être mises en place.

Pour plus de renseignements, adressez-vous aux Services de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!

450 224-2675 www.sadl.qc.ca

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

VENEZ FAIRE UN DON ET NOUS LAVERONS VOTRE VOITURE!

Chers citoyens, nous vous invitons à venir encourager vos pompiers le samedi 29 septembre lors d'un LAVOTHON dont 100% des dons seront versés à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés. Grâce à vous et à vos dons, les victimes et leurs proches bénéficieront d'un fonds d'urgence pour les aider lors de l'hospitalisation et de leur réhabilitation. Dans cet élan de générosité et de solidarité, nous vous attendons le samedi 29 septembre à la caserne de pompiers située au 765, chemin Sainte-Anne-des-Lacs de 9 h à 15 h. En cas de pluie, l'événement sera annulé.

POMPIERS D'UN JOUR 2018

Nous sommes allés rencontrer les gagnants le jeudi 30 août à leur résidence afin de leur remettre leur certificat d'attestation, une médaille inscrite avec leur nom et des cadeaux sous forme de jeux sur la prévention incendie. Le directeur ainsi que trois pompiers étaient sur place avec le véhicule 811. Au plus grand plaisir des enfants comme des parents! Un grand succès!



Sacha Léonard-Juteau et Alexy Gagné Kayla et Nathan Laroche

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pour toute info supplémentaire: 450 224-2675 poste 262

JOURNÉES DE LA CULTURE

La programmation des activités offertes dans les municipalités de la MRC vous sera distribuée sous peu. Elle sera aussi disponible sur notre site internet www.sadl.qc.ca. Cette brochure vous permettra ainsi de vous concocter un petit circuit culturel à travers la MRC des Pays-d'en-Haut pour cette grande fin de semaine du 28 au 30 septembre. Certaines activités demandent une inscription.

REPAS SOUPE ET COMPAGNIE DES PAYS-D'EN-HAUT

Au Centre communautaire tous les premiers mercredis du mois, venez partager un bon repas complet dans une ambiance conviviale. Contribution volontaire de 6\$. Vous êtes invités de 11 h30 à 13 h au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs. Cette activité s'adresse à tous. Pour toute information, contactez monsieur André Beaudry au 450 224-5347 ou 450 224-2675, poste 225.